

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2023/083

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de signature à la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu les arrêtés 2020/509 et 510 du 10 juillet 2020 portant recrutement de Madame **Marie-Francine FRANÇOIS** à compter du 15 juillet 2020 au sein des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour exercer les fonctions de Directrice générale des services,

Vu l'arrêté 2020/571 du 9 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 6^{ème} Vice-Président,

Vu l'arrêté 2023/088 du 28 février 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Monsieur Jean LETOQUART**, 14^{ème} Vice-Président,

Vu l'arrêté 2021/507 du 23 novembre 2021 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à la Directrice générale des services.

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de signature accordées par le Président à la Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

⇒ Marchés publics et procédures d'achat

Dans le champ de cette délégation, **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature, s'agissant des marchés publics de fournitures et de services, à l'exception des marchés de services en lien avec des travaux et des marchés de maîtrise d'œuvre, issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est inférieure ou égale au seuil fixé au c) de l'article 4 de la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des pièces contractuelles, des mises au point, des décisions de résiliation, des avenants, des marchés complémentaires et des décisions de reconduction ou de non reconduction de marché, des actes d'achats auprès de l'UGAP et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la signature, s'agissant des marchés publics de fournitures et de services, à l'exception des marchés de services en lien avec des marchés de travaux et des marchés de maîtrise d'œuvre, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des ordres de service, des décisions de poursuivre, d'affermissement de tranche optionnelle et d'application des pénalités, des bons de commande d'exécution de marchés actifs et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant supérieur ou égal à 400 € TTC dans le cadre des achats de fournitures, de services, à l'exception des services en lien avec des travaux et des missions de maîtrise d'œuvre, non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT dans le cadre des achats de travaux de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Prêt de matériel

Dans le champ de cette délégation, **Madame Marie-Francine FRANÇOIS** assumera les fonctions suivantes :

- la signature des courriers de réponses aux demandes de mise à disposition de matériel dans le cadre de l'organisation de fêtes et cérémonie,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Ordres de mission

Dans le champ de cette délégation, **Madame Marie-Francine FRANÇOIS** assumera les fonctions suivantes :

- la signature des ordres de missions de l'ensemble des agents communautaires,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Affaires immobilières et patrimoine

Dans le champ de cette délégation, **Madame Marie-Francine FRANÇOIS** assumera les fonctions suivantes :

- la signature des correspondances courantes, attestations diverses,
- la signature des demandes de certificats et attestations d'urbanisme dans le cadre des acquisitions ou aliénations immobilières et, plus généralement, pour l'établissement des actes authentiques ou sous seing privé relatifs à la gestion du patrimoine ainsi que la signature de tout courrier relatif à ces actes et documents,
- la signature des actes préparatoires et d'exécution associés aux affaires immobilières,
- la signature des actes préparatoires et d'exécution associés aux affaires foncières,
- la signature des conventions d'occupation et des autorisations d'occupation temporaire,
- la signature des documents relatifs aux mouvements cadastraux tels que division ou fusion de parcelles ainsi que les plans de bornage et d'arpentage,
- la signature de tous courriers entrant dans le cadre d'une négociation immobilière en vue d'obtenir un accord sur la chose et sur le prix principal, sur les indemnités principales ou afférant à la vente ou l'échange, que la mutation intervienne à l'amiable, par voie d'expropriation, de préemption ou de mise en demeure d'acquérir,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Dépôt de plainte et main courante

- la signature des dépôts de plaintes consécutifs à des infractions, des procès-verbaux d'audition des victimes ainsi que des mains courantes.

⇒ Affaires financières

- accepter un taux d'emprunt le taux d'intérêt proposé dans l'offre de versement pour mobiliser le montant d'emprunt lorsque la démarche est urgente

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence et d'empêchement de **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 6^{ème} Vice-Président en charge, notamment, des ressources humaines, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

⇒ Ressources humaines (exécution financière)

- la signature de tous les actes relevant de l'exécution financière en lien avec les ressources humaines, en ce compris les traitements, salaires, indemnités et charges dus par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean LETOQUART**, 14^{ème} Vice-Président en charge de la politique foncière, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

⇒ Affaires immobilières et patrimoine

- la signature des compromis de vente ou d'achat authentiques ou sous seing privé,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé de transfert de propriété ou portant sur des droits réels immobiliers,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé constitutifs de baux,
- la signature des décisions fixant un prix et relatives aux indemnités dues aux propriétaires et locataires ou exploitants (notamment les indemnités d'éviction ou d'occupation, les indemnités pour dommages de travaux publics,...),
- la signature des actes notariés de dépôt de pièces,
- la signature des déclarations d'intention d'aliéner,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 4 : La signature par **Madame Marie-Francine FRANÇOIS** des pièces et actes repris aux articles 1 à 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
La Directrice générale des services,

Marie-Francine FRANÇOIS »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 4 : L'arrêté 2021/507 du 23 novembre 2021 est abrogé.

Article 5 : La Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et notifié à l'intéressée. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le receveur de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

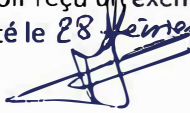
Est certifié le caractère exécutoire du
présent arrêté,
Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le 28 février 2023

Affiché à l'hôtel communautaire le 28 février 2023

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Je soussignée, **Marie-Francine FRANÇOIS**,
reconnais avoir reçu un exemplaire du
présent arrêté le *28 février 2023*



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai
de deux mois à compter de sa publication.

Lens, le *28 février 2023*

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

